



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DIRECTION DES SPORTS

☐ 01.89.12.42.06

Champigny-sur-Marne, le 13 août 2025

**OBJET : Modalités d'inscriptions aux Activités Sportives Municipales adultes et seniors pour la saison 2025/2026**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la Ville de Champigny-sur-Marne propose aux campinoises et campinois une offre municipale d'activités sportives qui ne cesse d'évoluer et de séduire.

La saison 2024 - 2025 marque un tournant exceptionnel avec **un record de participation de 856 inscrits** et nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre enthousiasme et votre fidélité.

**Comme l'année dernière, les inscriptions se feront directement sur vos lieux de pratique et dans vos secteurs géographiques à partir du lundi 8 septembre 2025 (voir pièces-jointes).**

Le formidable engouement pour le sport à Champigny, renforcé par l'élan des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, ont permis d'enrichir notre offre sportive avec **une nouvelle activité (fit palmes) et un créneau supplémentaire d'aquagym**, pensés pour répondre à vos attentes et encourager encore davantage la pratique sportive :

- **Nouveau créneau supplémentaire d'aquagym** tous les samedis de 10H30 à 11H10 : activité tonique et conviviale
- **Nouvelle activité de Fit Palmes** les mardis de 12H15 à 12H55 : discipline innovante s'inscrivant dans la pratique intensive de la nage avec palmes

Par ailleurs, vous pourrez venir rencontrer l'équipe d'animation de la Direction des Sports pour échanger sur les plannings, contenus, intervenants et répondre à toutes vos questions lors du Forum des Sports et des Associations qui aura lieu cette année le :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025**

**DE 10H00 A 17H00**

**COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE**

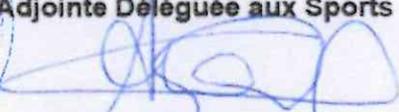
Vous trouverez en annexe, le planning prévisionnel 2025/2026, la grille tarifaire, les feuilles d'inscription, le questionnaire « QS SPORT » relatif au décret n° 2016-1157 du 24 Aout 2016 ainsi que l'attestation de réponse à ce questionnaire.

**Par ailleurs, les usagers ayant fourni leur dernier certificat médical lors de la saison 2022/2023 devront obligatoirement en fournir un nouveau de moins de 6 mois.**

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée aux Sports

  
Christine ARRON